Ministère du Travail—Loi

encore complètement adaptés au marasme économique que tous les Canadiens ont connu à cette époque-là.

Dans une étude de novembre 1987, Statistique Canada a rapporté que le taux de chômage chez les Canadiens de plus de 55 ans continue à augmenter. Ils renoncent complètement à chercher du travail, par exemple, entre 55 et 64 ans. Le taux d'activité a très très légèrement baissé, alors qu'avec l'ensemble de la population, il a sensiblement augmenté.

La durée moyenne du chômage des travailleurs âgés nous révèle leurs difficultés. La durée de leur chômage est 66 p. 100 plus longue que celle des chômeurs âgés de 15 à 54 ans. Ce groupe de 15 à 54 ans comprend les jeunes chômeurs qui constituent, comme nous le savons tous, le double du taux national.

Il a fallu au gouvernement deux ans et demi pour établir le programme d'adaptation des travailleurs âgés. Il est censé remplacer le programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs, créé par le gouvernement libéral au début des années 80. Le gouvernement a jugé bon de laisser venir à expiration ce programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs âgés, de laisser ceux-ci au chômage dans cette économie, sans programme qui leur apporte de l'aide, pendant deux ans et demi.

• (1710)

Le Parti libéral appuie certes le principe du projet de loi, particulièrement à cause du vide qui existe maintenant parce que le programme en est venu à expiration. Les libéraux se préoccupent du fait que le programme n'est pas assez large pour répondre aux besoins d'adaptation des travailleurs âgés, compte tenu surtout de l'accord de libre-échange. Son champ d'application est trop limité. Seul un petit nombre de travailleurs âgés en bénéficieront. C'est le seul programme conçu spécialement pour les travailleurs âgés alors qu'il faudrait toute une gamme de programmes. Les travailleurs âgés comptant moins d'années d'expérience de travail sont exclus.

Les travailleurs auraient à épuiser leur indemnité de cessation d'emploi et leurs prestations d'assurance-chômage sans trouver un emploi avant d'être admissibles. Nous devrions nous rappeler que cela survient à une période de leur vie où de nombreux travailleurs ont encore à rembourser une hypothèque, à subvenir aux besoins de leur famille ou essaient peut-être d'envoyer un ou deux enfants à l'université. Ce n'est pas seulement le travailleur âgé qui est touché, mais toute sa famille et l'avenir de sa famille.

Nous trouvons à redire aux critères d'évaluation plutôt arbitraires pour déterminer cas par cas qui bénéficiera des prestations. Ces critères englobent, par exemple, les possibilités de nouvelles perspectives économiques, des perspectives de réemploi, de formation et de mobilité. Comment les appliquera-t-on au juste, et qui sera exclu? Les prestations maximales sont insuffisantes pour de

nombreux travailleurs selon la période de leur vie ou de leur vie familiale dans laquelle ils se trouvent.

Il n'y a encore rien de conclu avec les provinces. Celles-ci ont encore certaines inquiétudes à l'égard du programme. L'Ontario s'inquiète de l'épuisement des fonds. Elle veut une approche plus globale. Elle croit que le programme peut faire l'affaire dans une économie forte comme maintenant, mais nous avons tous entendu les prédictions qui ont été faites à la suite de l'annonce du budget au sujet d'une récession. Qu'arrivera-t-il alors aux travailleurs âgés?

Il y a d'autre chose d'inquiétant depuis le budget. Même si huit des provinces ont signé un accord, nous sommes maintenant dans une situation où les paiements de transfert versés à ces provinces par le gouvernement fédéral au titre des programmes à frais partagés ne seront pas aussi élevés que prévu, ce qui fait que nous devons nous demander si elles seront en mesure de respecter les engagements qu'elles ont pris dans le cadre de ce programme. On craint aussi que les entreprises ne se servent de ce programme comme coussin pour effectuer des réductions d'effectifs au lieu d'assumer leurs responsabilités à l'égard de leurs employés.

Lors du forum public sur l'adaptation des travailleurs touchés par le libre-échange organisé par le groupe de travail libéral, les divers participants représentant les entreprises, les travailleurs et les organismes sociaux ont tous dit qu'il nous fallait absolument de meilleurs programmes d'adaptation des travailleurs âgés, particulièrement en raison des nombreuses mises à pied qu'entraînera l'accord de libre-échange et qui touchent surtout les travailleurs âgés vulnérables. Il ne fait pas de doute que la situation ne fera qu'empirer pour les travailleurs âgés à l'approche du XXIe siècle.

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration dit que la population active canadienne vieillit rapidement et prédit que le nombre de travailleurs âgés de 45 à 64 ans s'accroîtra de presque deux millions pour atteindre 6,7 millions avant l'an 2001. Selon le rapport du Conseil consultatif sur l'adaptation, le rapport de Grandpré, les travailleurs âgés en chômage prennent plus de temps à se trouver un autre emploi. Il est intéressant de noter que le rapport de Grandpré lui-même reconnaît les limites du programme présenté à la Chambre aujourd'hui. Il dit que c'est le seul programme qui s'adresse spécialement aux travailleurs